

Communauté de Communes

Bouleurs

Boutigny

Condé-Sainte-Libiaire

Couilly-Pont-aux-Dames

Coulommès

Coutevroult

Crécy-la-Chapelle

Esbly

La Haute-Maison

Montry

Quincy-Voisins

Saint-Fiacre

Saint-Germain-sur-Morin

Sancy-les-Meaux

Tigeaux

Vaucourtois

Villemareuil

Villiers-sur-Morin

Voulangis

## DECLARATION D'INTENTION

(Article L121-18 du code de l'environnement)

En application des engagements internationaux de la France en faveur du climat et de l'énergie lors de la COP 21, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte, impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET. Par délibération du 28 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays Créçois s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La CCPC a décidé de se faire accompagner par le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

### 1/ Motivations et raisons d'être du PCAET

Au-delà de ses obligations réglementaires, la CCPC, consciente des défis environnementaux à relever, souhaite s'engager dans un développement durable de son territoire, lui permettant de répondre aux besoins de sa population en matière d'habitat, d'emplois, et de mobilité. La CCPC a pour objectifs de lutter au niveau local, contre le réchauffement climatique, de mettre en œuvre la transition énergétique, et d'adapter son territoire aux changements climatiques. Ce territoire, traversé par le Grand Morin, a connu récemment des périodes d'inondations qui deviennent récurrentes (2016, 2017, 2018). Le PCAET devra permettre au Pays Créçois de devenir un territoire résilient, par sa capacité à anticiper, à innover et à intégrer les risques naturels.

Toutefois, la réussite du PCAET dépend également de l'association de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire. Ainsi, les communes, les citoyens, les associations, les entreprises, les fournisseurs d'énergie, l'ensemble des acteurs économiques seront associés dans le cadre d'une démarche participative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Créçois.

2/ Territoire affecté par le PCAET correspond au périmètre de la Communauté de Communes du Pays Créçois, à savoir les communes de :

Bouleurs, Boutigny, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommès, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Esbly, La Haute-Maison, Montry, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Saint-Germain-sur-Morin, Sancy-les-Meaux, Tigeaux, Vaucourtois, Villemareuil, Villiers-sur-Morin, Voulangis.

#### Pour venir nous voir

3 rue de la Chapelle  
77580 Crécy-la-Chapelle

#### Pour nous écrire

Communauté de Communes  
du Pays Créçois  
CS 80539  
77355 MEAUX CEDEX

Tel. : 01 64 63 46 40

Fax. : 01 64 63 46 49

Courriel : [accueil@payscrecois.net](mailto:accueil@payscrecois.net)

Site : [www.cc-payscrecois.fr](http://www.cc-payscrecois.fr)





# le Pays Créçois

## Communauté de Communes

Bouleurs

Boutigny

Condé-Sainte-Libiaire

Couilly-Pont-aux-Dames

Coulommès

Coutevroult

Crécy-la-Chapelle

Esbly

La Haute-Maison

Montry

Quincy-Voisins

Saint-Fiacre

Saint-Germain-sur-Morin

Sancy-les-Meaux

Tigeaux

Vaucourtois

Villemareuil

Villiers-sur-Morin

Voulangis

### 3/ Incidences potentielles sur le territoire

L'ensemble des 19 communes du Pays Créçois porte l'ambition de répondre aux défis environnementaux en s'engageant dans une démarche de développement durable qui permettra de satisfaire les besoins présents et futurs des habitants, en termes d'habitat, d'activités économiques et touristiques, d'équipements collectifs sportifs et culturels, de mobilité. L'élaboration du PCAET, et le suivi de sa mise en œuvre, devront permettre de répondre à ces objectifs. Il s'articule autour de différents axes stratégiques pour chacun desquels un plan d'actions sera défini :

- La diminution des gaz à effet de serre
- La réduction des consommations énergétiques
- Le développement des énergies renouvelables
- L'adaptabilité du territoire au changement climatique
- la qualité de l'air

Le PCAET s'élabore dans le cadre d'une évaluation environnementale (R 122-17 du code de l'environnement), outil d'aide à la décision permettant l'évaluation de sa mise en œuvre et de son impact positif ou négatif. En cas d'impacts négatifs, l'évaluation environnementale doit permettre d'une part de les évaluer, et d'autre part, de les éviter, les réduire et les compenser.

Conformément à l'article R 229-51 du code de l'environnement, le PCAET se compose d'un **diagnostic**, étape indispensable permettant de définir un état des lieux des impacts de l'activité de la collectivité sur le climat, sur la qualité de l'air et sur la transition énergétique. A partir de ce diagnostic, la collectivité définira une **stratégie territoriale** qui devra identifier les priorités et les objectifs à atteindre, dans le cadre d'un **programme d'actions**. Une fois adopté, le PCAET devra faire l'objet d'un **suivi** et d'une **évaluation**, permettant l'ajustement et l'amélioration continue du plan.

### 4/ Modalités de concertation envisagées

Au-delà de la nécessaire implication des agents des collectivités territoriales (EPCI et communes) et des élus, tout au long du processus d'élaboration, l'ensemble des acteurs du territoire et le public seront associés dans une démarche de co-construction du PCAET. Sont ainsi prévues au minimum :

- ✓ un séminaire de lancement réunissant les agents des collectivités, les élus ainsi que les partenaires extérieurs afin de présenter les enjeux du PCAET

#### Pour venir nous voir

3 rue de la Chapelle  
77580 Crécy-la-Chapelle

#### Pour nous écrire

Communauté de Communes  
du Pays Créçois  
CS 80539  
77355 MEAUX CEDEX

Tel. : 01 64 63 46 40

Fax. : 01 64 63 46 49

Courriel : [accueil@payscrecois.net](mailto:accueil@payscrecois.net)

Site : [www.cc-payscrecois.fr](http://www.cc-payscrecois.fr)

- Communauté de Communes ✓ 4 séances de travail avec les acteurs locaux
- Bouleurs ✓ 2 réunions publiques
- Boutigny
- Condé-Sainte-Libiaire ✓ une communication institutionnelle : plaquette de présentation, publication dans le journal intercommunal et sur le site internet
- Couilly-Pont-aux-Dames ...
- Coulommès ✓ le recueil des observations du public via une plate-forme participative

Coutevroult

Crécy-la-Chapelle

Esbly

La Haute-Maison

Montry

Quincy-Voisins

Saint-Fiacre

Saint-Germain-sur-Morin

Sancy-les-Meaux

Tigeaux

Vaucourtois

Villemareuil

Villiers-sur-Morin

Voulangis

Les modalités d'organisation de la concertation seront précisées au public au minimum 15 jours avant sur les sites internet de la Communauté de Communes du Pays Créçois et des communes adhérentes, ainsi que par voie d'affichage.

La présente déclaration d'intention est publiée sur le site internet de la Communauté de Commune du Pays Créçois : <http://www.cc-payscrecois.fr/>

A Crécy-la-Chapelle, le 07 NOV. 2018



La Présidente  
**Patricia LEMOINE**

**Pour venir nous voir**

3 rue de la Chapelle  
77580 Crécy-la-Chapelle

**Pour nous écrire**

Communauté de Communes  
du Pays Créçois  
CS 80539  
77355 MEAUX CEDEX

**Tel.** : 01 64 63 46 40

**Fax.** : 01 64 63 46 49

**Courriel** : [accueil@payscrecois.net](mailto:accueil@payscrecois.net)

**Site** : [www.cc-payscrecois.fr](http://www.cc-payscrecois.fr)